

AVORD

12/10/21

# Remise des prix du concours d'écriture

Au centre de documentation et d'information (CDI) du collège George-Sand, les prix du concours d'écriture Emergences 2020/2021 ont été remis, vendredi

En début d'année scolaire passée, Caren Fournier, professeur documentaliste en charge du CDI, et Delphine Petre, professeur de lettres, avaient proposé aux élèves de participer à ce concours. Il s'agissait, à partir d'une phrase de départ, d'écrire une nouvelle. Le point de départ était : « La preuve était là, sous mon nez ».

Les élèves avaient tout d'abord manifesté un véritable engouement, mais crise sanitaire oblige, huit d'entre eux ont finalement



LAUREATES. Delphine Petre, Caren Fournier, Abigail Colliard, Zoé Auviaty, Christelle Hoon, principale, Marie-Christine Moty, agent du collège, membre du jury, et Anne-Laure Auroux Codeacc

participé, six pour le niveau 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> et deux pour celui de 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>. Un jury, constitué de

personnels du collège, d'élèves et de personnes extérieures, a lu les productions et voté. Les lauréates sont Abigail Colliard, en 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> et Zoé Auviaty en 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>. Zoé avait déjà remporté le concours l'année précédente. Tous les participants ont été récompensés.

### La cabane

Le concours 2021/2022 a été lancé. L'amorce n'est pas une phrase, mais un thème : la cabane.

Les nouvelles devront être remises en décembre sous forme de fichier numérique au CDI et le jury délibérera en janvier. La remise des prix devrait se dérouler lors de la fête du collège en juin.

Afin d'accompagner les élèves qui le souhaiteraient, un atelier d'écriture sera proposé par les professeurs organisatrices.

### LA CHAPELOTTE

# Un repreneur pour le commerce

Le conseil municipal de La Chapelotte s'est réuni le 30 septembre sous la présidence du maire, Thierry Doucet.

Les décisions suivantes ont été prises. **Choix du repreneur du commerce de la commune.** A l'unanimité, la candidature de madame Doublet pour la reprise du com-

merce a été approuvée. **Clause du bail des communaux.** Le bail des communaux consenti à Antonin Pinson est fixé à neuf ans. Le fermage est maintenu à l'identique.

**Achat d'un columbarium pour le cimetière.** Un columbarium de six cases pour un prix de 3.302 euros HT sera ache-

té après des pompes funèbres et marbrerie Marquet, à Henrichemont. **Subvention accordée.** Le conseil municipal attribue une subvention de 50 euros à l'association Vally handball Pays Fort.

**Présentation d'un projet de ferme photovoltaïque.** Madame Perrot, propriétaire d'une exploitation,

au lieu-dit Chaillou, a présenté au conseil municipal son projet de ferme photovoltaïque.

Un exposé a été fait par un agent de la société Engie, mandaté par la famille pour s'occuper de ce dossier. Il s'agit d'un projet mixte combinant l'activité agricole et la production d'énergie verte. ■